Envoyé en préfecture le 16/03/2026
Reçu en préfecture le 16/03/2026
Publié le
ID : 035-200070688-20260310-2026_43-DE

DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
ARRONDISSEMENT DE FOUGERES - VITRE

COUESNON MARCHES DE BRETAGNE
Parc d'Activités Coglais St Eustache
ST ETIENNE EN COGLES - 35460 MAEN ROCH
☎ 02.99.97.71.80

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de délégués :
En exercice : 39
Votants : 33
Présents : 32
Absents représentés : 1

Date de la convocation : 3 mars 2026
Date d'affichage : 3 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix mars à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Communautaire, légalement convoqués, se sont réunis à l'Espace Social et Culturel Commun salle de l'Auditorium "1 rue Albert Camus" Saint Brice en Coglès 35460 MAEN ROCH, sous la présidence de Monsieur Christian HUBERT, Président.

Etaient présents : M. Hubert, M. Houdus, M. Janvier, M. Boulmer, M. Gaigne, Mme Meignan, M. De Gouvion Saint Cyr, M. Hervé, M. Helbert, Mme Eslhout, Mme Montembault, M. Eon, M. Rault, M. Sourdin Pierre, M. Vallée, Mme Cellier-Chenoir, M. Retoré, Mme Perrin, M. Sourdin Jean Frédéric, Mme Chataignier, Mme Prunier, Mme Lohier, M. Besnard, Mme Malle, M. Monthorin, M. Hamard, Mme Boulière, M. De Moncuit, M. Prioul, M. Avril, Mme Blaise, M. Rapinel

Suppléants présents sans voix délibérante : M. Jobert, Mme Tison,

Absente excusée avec pouvoir : Mme Machard représentée par M. Houdus

Absents Excusés : M. Dubreil-Jardin, Mme Balusson

Absents : Mme Launay, Mme Jouaux, Mme Gobé, M. Germain,

Mme Paule PERRIN est désignée secrétaire de séance

AFFAIRE INSCRITE A L'ORDRE DU JOUR

2026_43_020_7.5 : Présentation subvention Comice Agricole 2025

Monsieur Jean Claude BOULMER, Vice-président en charge des finances rappelle que, par délibération en date du 1er avril 2025, le Conseil Communautaire avait :

- Accordé une subvention de 10 000 € pour l'organisation du Comice Agricole 2025
- Acté le fait que pour les subventions dédiées à un évènement, la subvention définitive versée sera calculée au prorata des dépenses effectivement réalisées sans pouvoir excéder le montant initial de subvention initialement votée.

Or, la Communauté de Communes n'a pas eu transmission du plan de financement prévisionnel initial de l'organisation du Comice Agricole 2025 et n'a ainsi pas pu déterminer un taux de participation.

Le bilan financier du Comice agricole 2025 fait apparaître un montant réalisé de dépenses de 55 945 €, avec un équilibre obtenu notamment par le versement d'une subvention de la Communauté de Communes de 10 000 €.

Envoyé en préfecture le 16/03/2026
Reçu en préfecture le 16/03/2026
Publié le
ID : 035-200070688-20260310-2026_43-DE

Considérant l'ensemble de ces éléments,

Vu le bilan financier transmis par l'Association

Monsieur Jean Claude BOULMER, Vice-président en charge des finances propose au Conseil Communautaire d'approuver le versement de la subvention de 10 000 € pour un bilan financier de 55 945 € de dépenses.

Vu l'exposé de Monsieur Jean Claude BOULMER, Vice-président en charge des finances,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Communautaire, avec 1 abstention et 32 voix pour, valide la proposition de Monsieur Jean Claude BOULMER, Vice-président en charge des finances, telle que présentée ci-dessus.

POUR EXTRAIT CONFORME
LE PRESIDENT
CHRISTIAN HUBERT

